



Saisi d'un huissier de mobilier

Par **imsissen**, le **25/12/2011 à 20:19**

Bonjour,rnrnJ'ai reçu vendredi un courrier d'un huissier de justice m'informant que, dans 48 heures, il viendra saisir mon mobilier cher moi suite à un trop versé par une formation que j'ai faite il y'a maintenant 1 an. Mais quand j'ai reçu mon premier courrier, j'ai joint le cabinet et on s'était mis d'accord, par téléphone, d'un paiement échelonné. J'ai donc, par la suite, envoyé mon premier chèque qui n'a pas encore été encaissé. Il doit arriver, d'après le courrier, cher moi, lundi.rnrnQue dois-je faire car je n'ai fait aucune photocopie et je ne l'ai pas envoyé par recommandé ?

Par **Tisuisse**, le **26/12/2011 à 06:50**

Bonjour,rnrnSeul un huissier peut procéder à une saisie, encore faut-il qu'il soit nanti d'un titre exécutoire émis pas la justice, suite à un jugement vous condamnant à payer. Vous seul savez si vous avez été condamné ou non car, pour ce jugement, vous avez dû être convoqué au tribunal.rnrnEtes-vous donc certain que votre courrier émane bien d'un huissier ? Si oui, exigez le titre exécutoire émis par le juge, vous y avez droit. Si non, il s'agit d'un courrier de menace émanant d'une officine de recouvrement, officine qui se fait passer pour une étude d'huissier. Cette officine n'a aucun pouvoir pour saisir quoi que ce soit.rnrnLisez ceci :
http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/societes-recouvrement_73116_1.htm

Par **imsissen**, le **26/12/2011 à 08:30**

Donc, quoi qu'il en soit, aujourd'hui l'huissier peut se présenter, s'il n'a pas le courrier d'un juge, il n'a droit à rien car je n'ai en aucun cas été convoqué par un tribunal pour ça.

Par **Tisuisse**, le **26/12/2011** à **08:40**

C'est l'absence d'un titre exécutoire qui ne lui donne aucun droit.
Par contre, êtes-vous bien certain(e) que le courrier que vous avez reçu émane bien d'un huissier ? Avez-vous contrôlé sur le papier à en-tête et sur internet (pages jaunes) qu'il s'agit bien d'un huissier ?

Par **imsissen**, le **26/12/2011** à **09:37**

oui j'ai vérifié sur internet (page jaune) et c'est bien un huissier de justice

Par **pat76**, le **28/12/2011** à **16:43**

Bonjour
Ce huissier est de votre département?